

**CONSEIL CANADIEN DES NORMES
RAPPORT ANNUEL DE 2006-2007
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

Rapport statistique

Au cours de la période s'étendant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, le Conseil canadien des normes (CCN) a reçu une demande officielle d'accès à l'information.

Organisation des activités relatives à la Loi

En raison du faible nombre de demandes reçues jusqu'ici, la coordonnatrice de l'AIPRP (activités relatives à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) remplit actuellement cette fonction à temps partiel.

Toute demande officielle d'accès à l'information est envoyée à la coordonnatrice de l'AIPRP, qui est chargée d'entreprendre la recherche et d'extraire ainsi que de divulguer les renseignements demandés.

Mise en œuvre de la Loi

Le CCN, n'ayant reçu depuis qu'il existe que 32 demandes officielles la *Loi sur l'accès à l'information* a eu peu d'incidence sur lui. Jusqu'à maintenant, le travail du Conseil a consisté principalement à se conformer aux exigences administratives de la Loi.

Délégation

La représentante officielle suivante est responsable de la mise en œuvre de la *Loi sur l'accès à l'information*.

1. Planificatrice générale



REPORT ON THE ACCESS TO INFORMATION ACT / RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Institution / Standards Council of Canada / Conseil canadien des normes				Reporting period / Période visée par le rapport / 2006-04-01 to 2007-03-31	
Source	Media / Médias	Academia / Secteur universitaire	Business / Secteur commercial	Organization / Organisme	Public / 1

I Requests under the Access to Information Act / Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Received during reporting period / Reçues pendant la période visée par le rapport	1
Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure	
TOTAL	1
Completed during reporting period / Traitées pendant la période visées par le rapport	1
Carried forward / Reportées	

II Disposition of requests completed / Disposition à l'égard des demandes traitées

1. All disclosed / Communication totale		6. Unable to process / Traitement impossible	
2. Disclosed in part / Communication partielle	1	7. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	
3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion)		8. Treated informally / Traitement non officiel	
4. Nothing disclosed (exempt) / Aucune communication (exemption)		TOTAL	1
5. Transferred / Transmission			

III Exemptions invoked / Exceptions invoquées

S. Art. 13(1)(a)		S. Art. 16(1)(a)		S. Art. 18(b)		S. Art. 21(1)(a)	
(b)		(b)		(c)		(b)	1
(c)		(c)		(d)		(c)	
(d)		(d)		S. Art. 19(1)	1	(d)	
S. Art. 14		S. Art. 16(2)		S. Art. 20(1)(a)		S. Art. 22	
S. Art. 15(1) International rel. / Relations interm.		S. Art. 16(3)		(b)		S. Art. 23	
Defence / Défense		S. Art. 17		(c)		S. Art. 24	
Subversive activities / Activités subversives		S. Art. 18(a)		(d)		S. Art. 26	

IV Exclusions cited / Exclusions citées

S. Art. 68(a)		S. Art. 69(1)(c)	
(b)		(d)	
(c)		(e)	
S. Art. 69(1)(a)		(f)	
(b)		(g)	

V Completion time / Délai de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	1
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	
121 days or over / 121 jours ou plus	N/A

VI Extensions / Prorogations des délais

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus	
Searching / Recherche			1
Consultation			
Third party / Tiers			
TOTAL	N/A		1

VII Translations / Traduction

Translations requested / Traductions demandées		
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français	2
	French to English / Du français à l'anglais	

VIII Method of access / Méthode de consultation

Copies given / Copies de l'original	1
Examination / Examen de l'original	
Copies and examination / Copies et examen	

IX Fees / Frais

Net fees collected / Frais net perçus			
Application fees / Frais de la demande	5.00	Preparation / Préparation	
Reproduction		Computer processing / Traitement informatique	
Searching / Recherche		TOTAL	5.00
Fees waived / Dispense de frais		No. of times / Nombre de fois	\$
\$25.00 or under / 25 \$ ou moins			\$
Over \$25.00 / De plus de 25 \$			\$

X Costs / Coûts

Financial (all reasons) / Financiers (raisons)	
Salary / Traitement	\$ 2030
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 85
TOTAL	\$ 2115
Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (raison)	
Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal)	0.023

